Lundi du Commerce

12 octobre 2026

Gestion des déchets

Présentation générale

- Collecte des déchets des producteurs non ménagers dans le cadre des collectes des ménages sans adaptation ou service complémentaire

- Une exception : collecte des cartons des professionnels assurée chaque mardi, jeudi et vendredi soir, en plus de la collecte sélective du mercredi soir dans les rues commerçantes du centre-ville

- Autre exception : la collecte en C6 (6 fois par semaine du lundi au samedi, compris jours fériés) des ordures ménagères plus orientée vers les professionnels et notamment les métiers de bouche, gros producteurs de déchets, mais accessible également aux ménages

Obligation des professionnels

- **Tri de 9 flux de déchets:**

Papiers / cartons, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre, textiles et biodéchets,…)





Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

« En centre-ville, le tri c'est mercredi ! »

- **Une vignette systématiquement apposée sur les sacs et bacs sortis les mauvais soirs (lundi, mardi et jeudi).**

- **Une communication corrective menée dès le lendemain**

- **Contact pris avec les commerçants et syndics concernés**









Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Opération « Cartons pas pliés = Cartons pas collectés »

- Uniquement les cartons pliés afin d'être sûr qu'ils ne contiennent pas de déchets d'autre nature car directement mis en balle sans tri préalable;

- Refus de collecte appliqués si cartons non pliés avec apposition d'un adhésif « non conforme à la collecte »

- Cartons volumineux non pris en compte et pouvant être déposés en déchèterie

Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Collecte des cartons: support de communication

FLASH DÉCHETS
CAEN CENTRE-VILLE

LA COLLECTE DES CARTONS

-> Ce qu'il faut retenir :

OBLIGATION DU TRI 9 FLUX

Le décret n°2021-950 du 16 juillet 2021 indique que **tout producteur et détenteur de déchets** (entreprises, commerces, administrations) **doit trier séparément 9 flux de déchets :**
- Papier/carton
- Métal
- Plastique
- Verre bois
- Déchets de fraction minérale
- Plâtre
- Biodéchets
- Textiles.



Cartons bien pliés !



Cartons non pliés
= non collectés

- Vidés de leur contenu
- Présentés dans le respect des jours et horaires de collecte :

LU	MA	ME	JE	VE	SA
✗	✓	✓	✓	✓	✗

À sortir le jour même à partir de 18h.
Ramassage de 19h à 23h30.
Pas de collecte les jours fériés sauf le mercredi.

LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !

Pour en savoir 02 31 304 304
contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

caenlamer.fr

Caenlamer NORMANDIE COMMUNAUTÉ URBAINE

Non conforme
aux consignes de collecte

Pour en savoir 02 31 304 304
contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

Caenlamer NORMANDIE COMMUNAUTÉ URBAINE

Caenlamer NORMANDIE COMMUNAUTÉ URBAINE

Gestion des déchets alimentaires

- **Obligation de tri et de valorisation des déchets alimentaires quel que soit la production de déchets**

- **Possibilité pour les « petits » producteurs (- de 200 litres/semaine) de dépôts dans les points d'apport volontaire déployés par Caen la mer**







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Gestion des déchets encombrants

- Pas de collecte d'encombrants pour les professionnels

- Gestion en autonomie avec reprise par les fournisseurs ou apport en déchèterie





Mémo-tri des professionnels

CAEN Centre-ville

LE MÉMO-TRI DES PROFESSIONNELS

VOS JOURS DE COLLECTE

ORDURES MÉNAGÈRES
Du lundi au samedi soir
y compris les jours fériés

EMBALLAGES ET PAPIERS
Mercredi soir
y compris les jours fériés

CARTONS PLIÉS
Du mardi au vendredi soir
sauf jours fériés

Bacs et cartons à sortir à partir de 18h00.
Ramassage entre 19h00 et 23h30.
Les bacs doivent être rentrés juste après la collecte.

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



Bouteilles, flacons, bidons, sacs, sachets, blisters, tubes, pots et barquettes, cartons, tous les emballages en métal et tous les papiers.

À DÉPOSER DANS LE BAC JAUNE
En vrac, bien les vider, sans les laver, sans les imbriquer

⊘ **NE PAS DÉPOSER :** emballages de produits chimiques, objets en plastique, cagettes en bois, bâches (→ déchèterie), verre et textiles (→ borne), films de conditionnement de palette.

LE VERRE



À DÉPOSER DANS LES BORNES À VERRE :
Bouteilles, bocaux, pots et flacons uniquement.

⊘ **NE PAS DÉPOSER :**
Tout autre déchet en verre : vaisselle cassée (y compris les verres), miroirs et morceaux de vitrage.

LES ENCOMBRANTS (y compris les palettes)



La collecte des encombrants en porte à porte est interdite aux professionnels.

Pensez à la reprise par les fournisseurs, au don ou au dépôt en déchèterie.

LES DÉPOTS SAUVAGES



Les dépôts en dehors des jours et horaires de collecte prévus, dans la rue ou au pied des bornes de collecte sont strictement interdits par la loi sous peine d'amende, selon les articles R610-5, R644-2 et R635-8 du Code pénal.

L'OBLIGATION DU TRI 9 FLUX

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre le gaspillage, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation.

Le décret n°2021-950 du 16 juillet 2021 indique que tout producteur et détenteur de déchets (entreprises, commerces, administrations) doit trier séparément 9 flux de déchets:

Papier/carton - Métal
Plastique - Verre - Bois
Déchets de fraction minérale
Plâtre - Biodéchets - Textiles

LES BIODÉCHETS

Tous les établissements produisant ou détenant des biodéchets sont tenus d'en assurer le tri à la source au 1er janvier 2024 (loi du 10 fév. 2020).
Plus d'infos sur **ADEME.fr**

LES HUILES DE FRITURE USAGÉES

Elles sont récupérées gratuitement par un éco-organisme spécialisé afin d'être valorisées. Plus d'infos sur **ecogras.fr**

Pour en savoir 02 31 304 304
contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !

Caenlamer Normandie Communauté urbaine

Caenlamer Normandie Communauté urbaine

Accès en déchèterie

- En complément des collectes en porte à porte, possibilité d'apport en déchèterie après création de son compte d'accès avec QR Code et possibilités d'enregistrer une ou plusieurs plaques d'immatriculation
- https://caenlamer.fr/conditions-acces-decheterie-professionnels
- Nouvelles modalités d'accès en déchèteries | Caen la mer



Caenlamer
Normandie
Communauté urbaine

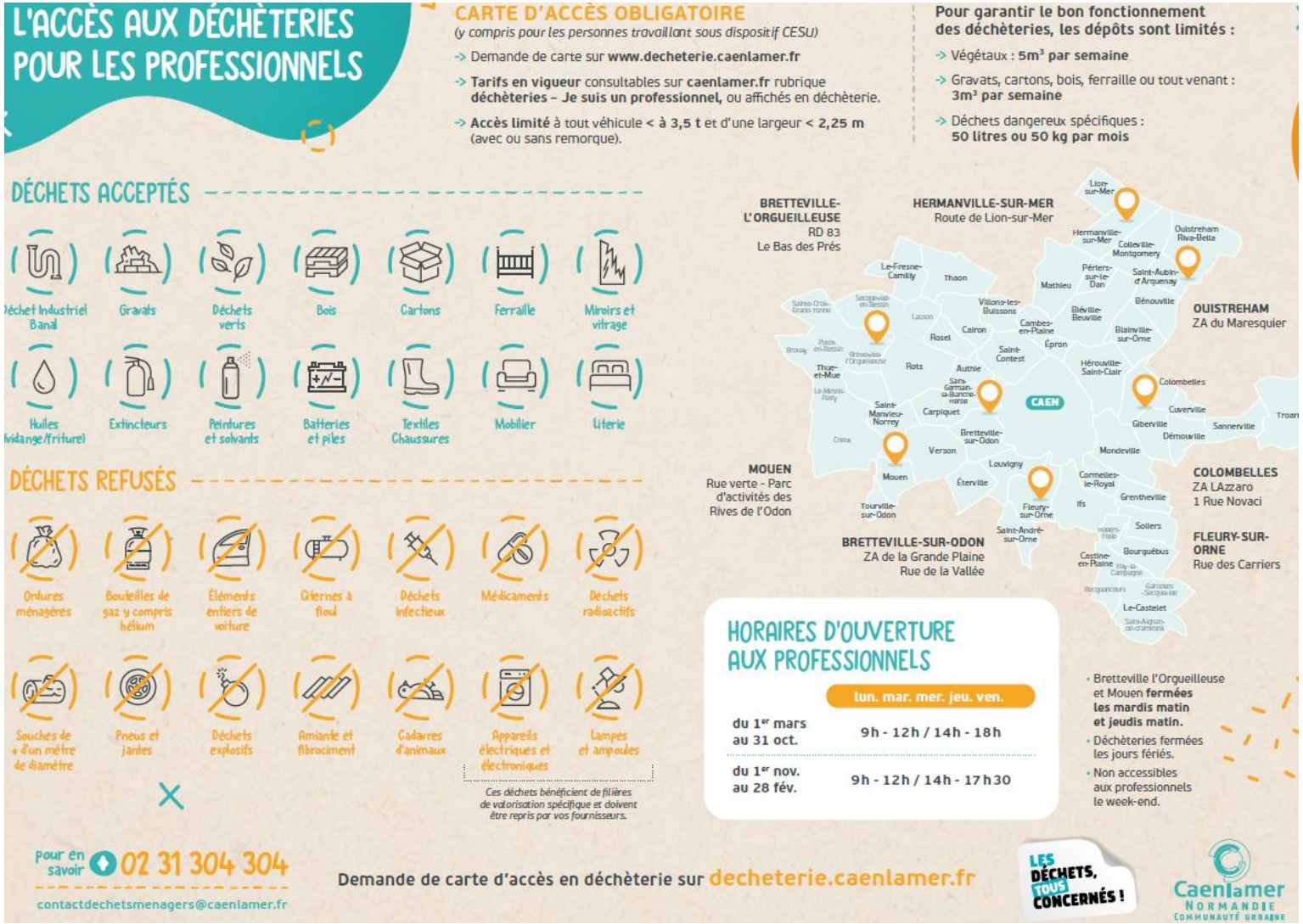
Accès en déchèterie (suite)

Les tarifs des déchèteries pour les professionnels

Types de déchets	Tarifs en €/tonne dans les déchèteries équipées d'un point à bascule : Bretteville l'Orgueilleuse, Hermanville-sur-Mer, Colombelles, Fleury-sur-Orne et Mouen	Tarifs en €/m^3 dans les déchèteries de Ouistreham et Bretteville-sur-Odon
Gravats / Terre végétale	33,40 €	48,82 €
Encombrants	298,20 €	89,61 €
Déchets verts	71,8 €	10,51 €
Bois	134,21 €	20,09 €
Ferraille	gratuit	gratuit
Cartons	gratuit	gratuit
DMS (au kg)	2,37 €	2,37 €

Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Accès en déchèterie (suite)



Caenlamer NORMANDIE COMMUNAUTÉ URBAINE

Quelques déchets particuliers à ne pas déposer dans les bacs jaunes

- Polystyrène
- Film de palette
- Feuillards de cerclage
- Emballages volumineux (gros seaux et bidons en plastique)
- Câbles et gaines électriques

Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Guides des déchets

Vous trouverez des informations complémentaires dans les guides suivants, proposés par l'ADEME, l'agence de la transition écologique, en accès gratuit sur le site https://librairie.ademe.fr :

- Guide « Entreprises, artisans, commerces, collectivités, administrations : En la matière, soyez efficace ! » - *Tri à la source des 9 flux - Papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre, textile et biodéchets*

- Guide « Déchets des professionnels & établissements publics » - *Trier et valoriser les déchets alimentaires : comment et à quel coût ?*

Prestataires privés

Pensez à solliciter les différentes entreprises spécialisées dans la collecte des déchets: Coved; Derichebourg; Suez; Transplast; Véolia; Les Alchimistes (spécifiquement pour les déchets alimentaires)

Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Questions / Réponses